

Initiatives parlementaires

canadiennes. Les gens qui pêchent dans cette zone sont harcelés par les Américains, arrêtés, leurs bateaux sont remorqués jusqu'à Ketchikan, leurs captures sont saisies, ils sont traînés devant les tribunaux, on leur impose des amendes. Bref, c'est une situation absolument intolérable pour tous les Canadiens. Cela ne peut continuer.

Les Américains repoussent vers la mer la ligne AB, délimitée dans le traité de 1903 ou de 1904, pour autoriser les forages pétroliers dans une zone identifiée sur les cartes comme faisant partie du territoire canadien. C'est totalement inacceptable.

• (1740)

Les Américains font passer des sous-marins nucléaires par cette zone, et le gouvernement ne dit rien. Pas plus que le gouvernement précédent. Le gouvernement de la Colombie-Britannique et la plupart des collectivités de la province sont des zones qui se sont elles-mêmes déclarées zones dénucléarisées afin de faire comprendre davantage aux organismes canadiens qu'aux organismes américains que les Canadiens souhaitaient interdire la présence de navires nucléaires dans cette zone et éliminer la menace qu'ils posaient.

Le gouvernement canadien et les délégués qui assistaient à la Conférence sur le droit de la mer ont fait un excellent travail. Le but de cette conférence était de donner aux États souverains le contrôle des côtes et des océans avoisinants. Le gouvernement a manqué à sa parole en ce qui concerne la pêche au filet dérivant, et de 1980 à 1992, les gouvernements libéraux et les gouvernements conservateurs qui se sont succédé ont ignoré les questions relatives à cette pêche.

Les efforts qu'a faits le Canada pour essayer d'obtenir le contrôle national d'une espèce anadrome, le saumon de la côte ouest, est l'un des pires exemples de notre négligence du milieu marin. À présent, nous sommes presque en guerre avec les États-Unis à propos de cette espèce.

À la fin des années 1970 et au début des années 1980, nous avons, sous le gouvernement libéral, amorcé un long processus de négociation qui a abouti à l'Accord sur l'interception du saumon sur la côte ouest. Nous avons l'impression que le gouvernement conservateur nous a trahis parce qu'il voulait faire un cadeau à Ronald Reagan à l'occasion de la première visite que celui-ci rendait à son vice-président administratif au Canada. Et nous nous

sommes retrouvés avec une situation à Québec où il a littéralement laissé tombé ce traité.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une nouvelle guerre de la pêche avec les États-Unis, où les Américains affirment que les stocks du fleuve Fraser font partie de ce vieux problème de la «porte de l'enfer» où les Canadiens ont autorisé les Américains à construire des échelles à poissons et à capturer la moitié des stocks du fleuve. C'est absolument intolérable.

Les Canadiens qui vivent sur la côte ouest se demandent où est le gouvernement fédéral. Ils ont l'impression que l'on fait bon marché du secteur de la pêche du Pacifique, que si le Centre du Canada a un problème avec l'accord de l'automobile, on peut alors négliger certains éléments de la pêche du Pacifique.

Le gouvernement doit, à la Chambre des communes, s'intéresser davantage au sort de ce secteur qui rapporte un milliard de dollars par an. Ce ne sont pas des éléments négligeables, qu'on peut laisser tomber impunément, car ils sont essentiels aux peuples autochtones, aux habitants qui vivent le long de la côte de la Colombie-Britannique. Leurs intérêts doivent être défendus.

Le gouvernement fédéral devrait transférer la gestion de l'industrie de la pêche du Pacifique, de même que l'ensemble des coûts d'exploitation, y compris les points d'impôt, à la province de la Colombie-Britannique. Les habitants de la Colombie-Britannique tiennent à cette ressource, ont à cœur les intérêts des gens qui en sont tributaires, s'inquiètent de leur survie, de leur protection. Le gouvernement à Ottawa a démontré au fil des ans qu'il s'intéresse très peu à cette industrie.

Je suis absolument outré par le dossier de l'entrée Dixon, par l'accord sur l'interception du saumon de la côte du Pacifique. Lorsque nous parlons du droit de la mer, nous devons l'envisager dans son ensemble.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, j'espère que le gentilhomme huissier de la verge noire se perdra dans les couloirs du Parlement en venant aux Communes pour que j'aie au moins une minute ou deux pour faire quelques observations.

La motion dont nous sommes saisis invite le gouvernement du Canada à prendre les mesures nécessaires pour ratifier la Convention sur le droit de la mer.

Il importe de signaler que ce qu'on invite le Parlement ou plutôt le gouvernement à faire, c'est prendre les mesures nécessaires pour ratifier une convention inter-